



**Roland HUBERT**  
Co-Secrétaire Général du SNES-FSU

**Marie Agnès MONNIER**  
Secrétaire de catégorie COPSYP directeurs de CIO

à

**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**  
**Ministre de l'Éducation Nationale**  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 1er octobre 2015

**OBJET : CIO**

Madame la Ministre,

Lors des journées des associations professionnelles des psychologues du premier et du second degré, vous avez rappelé votre engagement pour la création d'un corps unique de psychologues de la maternelle à l'enseignement supérieur. Cette avancée historique est appréciée très positivement par les conseillers d'orientation-psychologues et par les Directeurs de CIO. Le SNES-FSU, qui porte cette revendication depuis plus de 30 ans, salue cette décision tant attendue.

Toutefois, les réactions de nos collègues montrent des incompréhensions concernant le décalage ressenti entre une volonté affirmée de voir les psychologues du second degré jouer pleinement leur rôle dans la réussite scolaire, la prévention des difficultés et des ruptures scolaires, au plus près des élèves et des équipes d'établissements, et l'ajout de nouvelles missions ou lieux d'exercice qui tendraient au contraire à les éloigner de leurs publics et missions prioritaires.

Nous partageons totalement l'objectif de permettre aux jeunes sortis de l'École sans qualification, de revenir se former et acquérir un diplôme, mais nous nous étonnons que ce texte interministériel ne soit finalement porté que par les CIO. Cette situation choque d'autant plus nos collègues lorsque la communication faite récemment autour de ce nouveau droit en région Centre minore l'action des CIO qui pourtant aujourd'hui sont les seules structures à supporter l'ensemble du dispositif, au profit du service public régional d'orientation. Les CIO sont des services de l'éducation nationale qui connaissent et suivent les élèves et les étudiants et c'est à ce titre qu'ils ont toute leur place dans l'accompagnement de ces publics et non en tant que structures contribuant au SPRO. Il serait d'ailleurs légitime que toutes les structures qui font partie du SPRO (missions locales, pôle emploi, chambres consulaires) participent également à la prise en charge des publics qui ne souhaitent pas revenir en formation sous statut scolaire.

Nous avons déjà eu l'occasion d'alerter vos services sur le non respect de la loi du 5 mars 2014 concernant l'exercice des compétences respectives de l'État et de la Région pour la mise en place du SPRO.

Dans plusieurs régions, la rédaction des conventions et de cahiers des charges annexes donne lieu à des exigences qui vont bien au-delà des termes de la loi et de la convention nationale type.

Les conseillers d'orientation-psychologues, en tant que fonctionnaires, dotés de missions propres, ne peuvent se voir imposer par les régions des « référentiels métiers », des actions de « professionnalisation », un engagement à participer à toutes les actions du SPRO, indépendamment des publics visés. Ils ne sont pas membres du SPRO mais y contribuent dans les limites de l'engagement fixé par la convention Etat/Région. Or, plusieurs régions se comportent comme si elles avaient pouvoir de gouvernance sur l'ensemble des structures contribuant au SPRO.

Il nous paraît d'autant plus nécessaire de repreciser le périmètre de l'engagement des CIO que le cœur de notre action se situe dans l'École, dans un rôle de prévention et de suivi des élèves afin de favoriser leur épanouissement, la construction d'un rapport positif aux études, conditions nécessaires à l'élaboration d'un projet d'orientation, débouchant sur un parcours de formation réussi.

Enfin, que dire de la fermeture de trop nombreux CIO et de la réduction des budgets en particulier ceux consacrés aux déplacements de nos collègues dans les établissements scolaires. Ainsi, actuellement, non seulement on regroupe des CIO en plaçant les personnels dans des conditions professionnelles très difficiles, mais on réduit l'accès au service public en éloignant les CIO de leurs publics prioritaires et en limitant le temps de présence des conseillers en établissement. Comment, dans ce cas, être à l'écoute des élèves, répondre à leurs demandes et travailler avec les équipes ?

Cette situation ne peut que susciter des inquiétudes fortes quant à l'évolution des services et semble en contradiction avec un renforcement des missions de psychologues auprès des élèves et des étudiants.

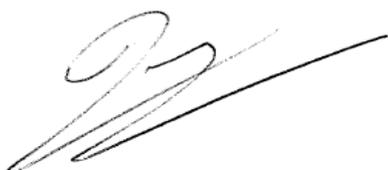
Nous vous demandons Madame la Ministre de bien vouloir rappeler aux Recteurs que les engagements pris avec les présidents de Région ne peuvent aboutir à accroître les missions des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO en direction des publics adultes, ni à fixer pour leurs services des modalités de fonctionnement ou des pratiques décidées régionalement.

Par ailleurs, si nous apprécions positivement la reprise par l'état de 360 CIO, il nous paraît essentiel de préserver tout le réseau au niveau national et de fixer un plan de reprise progressive des 170 CIO restants.

Nous souhaitons que les discussions constructives menées dans le cadre du GT 14 puissent se poursuivre rapidement, en particulier sur le volet indemnitaire qui dans les propositions actuelles consacre une inégalité incompréhensible entre les psychologues du premier degré et les conseillers d'orientation-psychologues.

Nous vous remercions, Madame la Ministre, de l'attention que vous voudrez bien porter à ces demandes et vous prions de croire à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Roland HUBERT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a long horizontal stroke.

Marie-Agnès MONNIER

A handwritten signature in black ink, appearing as a stylized 'M' with a vertical line extending downwards.